

Fiche conseil : Mener un entretien avec un élève victime de harcèlement

L'entretien auquel vous procéderez se construira selon deux étapes distinctes:

- L'écoute active des faits
- L'explication de la suite de la révélation des faits.

L'écoute de faits de violence exige de savoir mettre une distance suffisante avec ses propres émotions tout en respectant l'empathie nécessaire à la prise en compte de la parole d'un enfant.

L'entretien

- Poser le cadre de l'entretien

>Préciser la confidentialité du cadre de l'entretien. Expliquer à l'élève qu'il va être écouté et que les adultes sont là pour le protéger.

- Pratiquer l'écoute active

>Poser une question ouverte sur l'évènement

>Reformuler : « si je comprends bien ce que tu me racontes... » ou « selon toi... ». La reformulation doit s'ancrer dans le discours de l'enfant pour ne pas le perturber, mais l'encourager à continuer.

>Identifier les émotions et montrer de l'empathie : « Oui, je comprends, tu as peur, tu te sens inquiet... »

>Accepter les silences, car cela encourage la personne à s'exprimer.

- Savoir conclure

> Expliquer le fonctionnement du règlement de l'école et les grands principes et valeurs au fondement de ces règles (Convention relative aux droits de l'enfant, etc.)

>Expliquer les actions qui seront mises en place à la suite de l'entretien

>Rassurer l'enfant sur la prise en charge de sa situation, lui indiquer que l'on veille sur lui

>Formuler des encouragements positifs

>Indiquer que l'on reste disponible

Points de vigilance :

- Pas de jugement de valeur.
- L'entretien avec l'élève victime n'a pas pour objectif de mener l'enquête mais de recueillir la parole de l'enfant et de prendre en compte sa souffrance.

Au-delà du premier entretien avec l'élève victime, il convient d'assurer une certaine vigilance en adoptant une attitude bienveillante et attentive dans la durée

Fiche Conseil : Accueil des élèves témoins

Il est important que les témoins soient reçus séparément.

Les entretiens avec les élèves témoins n'ont pas pour objectif de mener l'enquête mais d'évaluer l'impact de la situation pour l'élève victime et également pour l'ensemble de l'école.

L'entretien auquel vous procéderez se construira selon des étapes distinctes:

- Description des faits,
- Leurs réactions ou non réactions en tant que témoins.

L'entretien

- Poser le cadre de l'entretien

>Préciser la confidentialité du cadre de l'entretien. Expliquer à l'élève qu'il va être écouté et que les adultes sont là pour résoudre le problème d'un élève.

- Pratiquer l'écoute active

>Poser une question ouverte sur l'évènement

>Reformuler: « si je comprends bien ce que tu me racontes... » ou « selon toi.. ». La reformulation doit s'ancrer dans le discours de l'enfant pour ne pas le perturber, mais l'encourager à continuer.

>Accepter les silences, car cela encourage la personne à s'exprimer.

- Savoir conclure

>Expliquer le fonctionnement du règlement de l'école et les grands principes et valeurs au fondement de ces règles (Convention relative aux droits de l'enfant, etc.)

>Formuler des encouragements positifs

>Indiquer que l'on reste disponible

En conclusion de l'entretien, ouvrir la discussion sur leur participation à la résolution du problème.

Mettre l'accent sur la dimension éducative de ces entretiens.

Fiche conseil: Accueil de l'élève auteur

L'élève auteur est informé qu'un élève subirait des actes de harcèlement. Ni l'identité de l'élève victime ni de précisions sur les faits présumés ne lui sont données.

Les objectifs de l'entretien

- Recueillir la description des faits vu de l'auteur,
- Rappeler les règles du vivre ensemble,
- Eveiller son empathie.

L'entretien

- Poser le cadre de l'entretien:

>Préciser la confidentialité du cadre de l'entretien.

>L'adulte en charge de l'entretien explique les faits dont il a été informé, de manière neutre, et permet ainsi à l'auteur d'identifier la victime et la situation de harcèlement.

>Dans un deuxième temps, il demande à l'auteur« ce qu'il en pense?».

>L'adulte en charge de l'entretien rappelle que le harcèlement est un délit sanctionné par la loi.

- Pratiquer l'écoute active:

>L'adulte en charge de l'entretien suscite la réflexion de l'auteur sur la résolution de la situation et les éventuels changements d'attitudes à adopter pour que le harcèlement cesse.

- Savoir conclure :

> Expliquer le fonctionnement du règlement de l'école et les grands principes et valeurs au fondement de ces règles (Convention relative aux droits de l'enfant, etc.)

>En fin d'entretien, une mesure de réparation peut être proposée.